

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023 À 19 H 00
281, RUE DESJARDINS
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2023**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202300137 à 202300193 (163 612,08\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 27 mars 2023
- 6. Correspondance**
- 7. Démission de Madame Micheline Cloutier, Mairesse**
- 8. Avis de vacance au poste de Maire**
- 9. Période de questions**
- 10. Avis de motion et règlement**
- 11. Administration, finances et communication**
 - 11.1 Démission du Directeur général et greffier-trésorier
 - 11.2 Nomination d'un nouveau Directeur général et greffier-trésorier par intérim et signatures requises
 - 11.3 Entente avec certains employés suite au départ du Directeur général
 - 11.4 Factures de plus de 5 000\$
 - 11.5 Mandat à la firme EXP pour l'étude géotechnique du futur garage municipal au 33, rue Saint-Isidore
 - 11.6 Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 11.7 Avenant – Travaux montée Papineau – Nettoyage et inspection par caméra de la conduite sanitaire existante
 - 11.8 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
 - 11.9 Mandat à la direction générale – Appels d'offre de services professionnels pour des plans et devis pour le réaménagement de la mairie
 - 11.10 Mandat à la direction générale – Appels d'offre de services professionnels pour des plans et devis pour la réfection du réseau routier municipal – Secteur des Avenues, de la rue Vanier et de la rue Marie-Claude
 - 11.11 Mandat à la direction générale – Appels d'offre de services professionnels pour des plans et devis pour la réfection du réseau routier municipal – Secteur de la Grande Presqu'île
 - 11.12 Mandat inventaire archéologique - 33, rue Saint-Isidore
 - 11.13 Frais professionnels – Vente du terrain et construction d'un projet immobilier lot 4 852 716

12. Sécurité publique et hygiène du milieu

- 12.1 Demande au ministère des Transports du Québec – Trottoir au nord de la voie ferrée

13. Urbanisme et aménagement

14. Développement économique

15. Loisirs, santé et bien-être

- 15.1 Annulation de la demande d'aide financière pour le camp de la relâche dans le cadre du programme RSPE 2022-2023

16. Transport et voirie

17. Culture et patrimoine

18. Nouveaux items

- 18.1 Ministère de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable
18.2 Départ de trois (3) médecins au CLSC en 2023
18.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

19. Période de questions

20. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 3 avril 2023 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau Monique Malo Ann-Marielle Tinkler

Absences motivées : Daphné Rodgers et Miguel Dicaire

Formant quorum sous la présidence du Maire-suppléant, Nil Béland.

Assiste également à la séance, Madame Anick Tourangeau, Directrice générale/Greffière-trésorière adjointe.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire-suppléant, Nil Béland souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-068

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-069

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2023.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-070

Chèques : Journal des déboursés – 202300137 à 202300193

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mars 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de mars totalisant la somme de **163 612,08\$** portant les numéros de déboursés **202300137 à 202300193** soit adopté.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, la greffière-trésorière adjointe atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Anick Tourangeau
Greffière-trésorière adjointe

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de mars 2023 est déposée aux élu(e)s.

7. Démission de Madame Micheline Cloutier, Mairesse

La Directrice générale et greffière-trésorière adjointe dépose au conseil municipal la lettre de démission de Madame Micheline Cloutier, Mairesse, effective au 27 mars 2023.

8. Avis de vacance au poste de Maire

La Directrice générale et greffière-trésorière adjointe informe les membres du conseil municipal que par suite du dépôt de la lettre de démission de Madame Micheline Cloutier, il y a vacance au poste de Maire. Il y aura donc une élection partielle pour combler le poste laissé vacant.

9. Période de questions

Début : 19 h 09

Fin : 19 h 16

10. Avis de motion et règlement

11. Administration, finances et communication

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-071

Démission du Directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT la lettre de démission du Directeur général et greffier-trésorier en date du 13 mars 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte la démission du Directeur général et greffier-trésorier.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-072

Nomination d'un nouveau Directeur général et Greffier-trésorier par intérim et signatures requises

CONSIDÉRANT que le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Benoit Dufour, a quitté ses fonctions le 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion financière et ressources humaines;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Villeneuve a été nommé;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil entérine la nomination de Monsieur Pierre Villeneuve à titre de Directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Plaisance à compter du 4 avril 2023;

QUE la convention de travail sera signée par ce dernier ainsi que par le Maire-suppléant, M. Nil Béland et la responsable du comité de gestion financière et ressources humaines, Mme Monique Malo;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier par intérim, soit et est autorisé par la Municipalité de Plaisance à signer, tirer, accepter ou endosser les chèques et effets négociables, conjointement avec le maire suppléant, M. Nil Béland;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;

QUE ce conseil autorise Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier par intérim à titre de personne responsable du compte AccèsD Affaires à compter du 4 avril 2023.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-073

Entente avec certains employés suite au départ du Directeur général

CONSIDÉRANT le départ du Directeur général et greffier-trésorier en date du 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT que certains employés devront effectuer des tâches supplémentaires afin de combler le poste vacant pendant une période indéterminée;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil accepte les termes et conditions stipulés dans l'entente signée par les employés touchés par ce départ.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-074

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT la facture à payer qui n'est pas autorisée par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soit payée la facture suivante :

a) Nordmec Construction Inc. 6 610,86\$

QUE ce conseil autorise le Directeur général et Greffier-trésorier à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-075

Mandat à la firme EXP pour l'étude géotechnique du futur garage municipal au 33, rue Saint-Isidore

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance doit procéder à une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage municipal sur la propriété mentionnée en rubrique ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des offres de services ;

CONSIDÉRANT que la firme EXP a été la seule à soumettre un prix pour effectuer les travaux demandés ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par la firme EXP au montant de 11 450\$ avant taxes pour la réalisation de l'étude géotechnique.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-076

Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux #3 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux #3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE cette résolution abroge la résolution #2023-01-018.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-077

Avenant – Travaux montée Papineau – Nettoyage et inspection par caméra de la conduite sanitaire existante

CONSIDÉRANT les travaux du ministère des Transports (MTQ) du Québec sur la montée Papineau;

CONSIDÉRANT le partage des coûts entre le MTQ et la municipalité;

CONSIDÉRANT l'émission d'avenant;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance accepte l'avenant ci-dessous en regard des travaux du MTQ sur la montée Papineau, à savoir :

#30 Nettoyage et inspection par caméra de la conduite sanitaire 2 877,93\$

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-078

Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

CONSIDÉRANT que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier par intérim et Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier par intérim soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-079

Mandat à la direction générale – Appels d'offre de services professionnels pour des plans et devis pour le réaménagement de la mairie

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser l'aide financière du PRABAM pour effectuer des changements et des améliorations au bâtiment de la mairie ;

CONSIDÉRANT que ces travaux de réaménagement viseraient à maximiser l'utilisation de la maire ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil mandate le Directeur général/Secrétaire-trésorier par intérim à préparer tous les documents nécessaires afin d'obtenir les offres de services professionnelles pour ledit projet.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-080

Mandat à la direction générale – Appels d'offre de services professionnels pour des plans et devis pour la réfection du réseau routier municipal – Secteur des Avenues, de la rue Vanier et de la rue Marie-Claude

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser les services d'ingénierie de la FQM ;

CONSIDÉRANT le plan d'intervention des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT que des travaux sont nécessaires dans le secteur des Avenues, de la rue Vanier et de la rue Marie-Claude doivent être effectués ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil mandate le Directeur général/Secrétaire-trésorier par intérim à préparer tous les documents nécessaires afin d'obtenir les offres de services professionnelles pour ledit projet.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-081

Mandat à la direction générale – Appels d'offre de services professionnels pour des plans et devis pour la réfection du réseau routier municipal – Secteur de la Grande Presqu'île

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser les services d'ingénierie de la FQM ;

CONSIDÉRANT le plan d'intervention des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT que des travaux sont nécessaires dans le secteur de la Grande Presqu'île doivent être effectués ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil mandate le Directeur général/Secrétaire-trésorier par intérim à préparer tous les documents nécessaires afin d'obtenir les offres de services professionnelles pour ledit projet.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-082

Mandat inventaire archéologique – 33, rue St-Isidore

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée au ministère des Affaires municipales et Habitation dans le cadre du PRACIM relativement à un projet de construction d'un garage municipal sur la propriété sise au 33, rue St-Isidore, soit sur le lot 6 541 886;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'obtenir une attestation du ministère de la Culture et des Communications attestant le respect de la démarche en ce qui a trait à la protection du patrimoine archéologique;

CONSIDÉRANT que les recommandations de l'avis archéologique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser un inventaire archéologique sur le site projeté respectant la démarche en ce qui a trait à la protection du patrimoine archéologique;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de service d'Artefactuel à cet effet;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil mandate Artefactuel de procéder à la réalisation d'un inventaire archéologique sur le lot #6 541 886, pour un montant de 16 630,00\$ avant taxes;

ET

QUE ce conseil autorise le Directeur général/Greffier-trésorier par intérim ou son représentant et le Maire-suppléant, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-083

Frais professionnels - Vente du terrain et construction d'un projet immobilier lot # 4 852 716

CONSIDÉRANT que ce conseil désire relancer la vente du terrain et la construction d'un projet immobilier du lot 4 852 716;

CONSIDÉRANT que nous devons faire appel à des professionnels dans ce genre de dossier;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Me Marc Tremblay, avocat pour la firme Deveau;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte l'offre du cabinet d'avocats Deveau pour la préparation du dossier de vente le cas échéant.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Sécurité publique et hygiène du milieu

12.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-084

Demande au ministère des Transports du Québec – Trottoir au nord de la voie ferrée

CONSIDÉRANT les travaux effectués sur la montée Papineau;

CONSIDÉRANT les demandes de la municipalité au MTQ d'installer un trottoir au nord de la voie ferrée pour la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT les demandes de plusieurs citoyens d'avoir un trottoir dans cette section de la route;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil demande l'autorisation d'utiliser l'emprise du MTQ pour installer un trottoir dans la partie nord de la voie ferrée;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier par intérim ou son remplaçant et le Maire-suppléant, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Urbanisme et aménagement

14. Développement économique

15. Loisirs, santé et bien-être

15.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-085

Annulation de la demande d'aide financière pour le camp de la relâche dans le cadre du programme RSPE 2022-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance avait demandé une aide financière pour la tenue d'un camp de la relâche et que celle-ci avait été accordée;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu seulement quatre inscriptions;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil annule la convention d'aide financière accordée dans le cadre du programme RSPE 2022-2023 faute d'inscriptions.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16. Transport et voirie

17. Culture et patrimoine

18. Nouveaux items

18.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-086

Ministère de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de bien anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités par la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le préambule fasse partie intégrant de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Plaisance demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-087

Départ de trois (3) médecins du CLSC en 2023

CONSIDÉRANT le rapport rédigé par Sylvain Gagnon intitulé : « Rapport d'observation portant sur le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais »;

CONSIDÉRANT que ce rapport a été déposé à l'ancienne ministre de la Santé, madame Danielle McCann en janvier 2019;

CONSIDÉRANT que ce rapport provient du fait que plusieurs partenaires de différents horizons ont fait part publiquement de nombreux enjeux liés à l'organisation des services, la disponibilité des ressources, la réponse aux besoins de la population et la gouvernance du Centre intégré de la santé et des services sociaux de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation 5 qui demande que soit élaboré un plan de consolidation et de développement des services de proximité;

CONSIDÉRANT que le gouvernement de la CAQ dit vouloir poursuivre le maintien et le développement des services de proximité;

CONSIDÉRANT que le 30 octobre 2019, l'Assemblée nationale reconnaissait le caractère particulier de l'Outaouais, notamment en regard des soins de santé;

CONSIDÉRANT que le CLSC de Saint-André-Avellin offre, depuis plus de cinquante (50) ans des services de proximité en santé dont : une salle d'urgence, un GMF, un service de radiologie, un laboratoire d'analyse sanguine, ainsi que plusieurs autres services connexes;

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture de l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin sont uniquement de 8 h 30 à 16 h;

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture doivent, éventuellement, être bonifiées pour offrir un service 24/7;

CONSIDÉRANT que cette coupure de service pénalise les résidents de la Petite-Nation et les médecins urgentologues qui doivent travailler à un salaire moindre;

CONSIDÉRANT le départ de trois (3) médecins de famille du GMF dont un travaillant à l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT qu'aucun nouveau médecin n'a manifesté de l'intérêt pour venir combler l'un des trois (3) postes;

CONSIDÉRANT que les médecins de l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin sont moins rémunérés que leurs collègues de toute autre salle d'urgence au Québec;

CONSIDÉRANT que ces urgentologues n'ont pas droit aux primes accordées à leurs collègues ailleurs dans les urgences du Québec;

CONSIDÉRANT que le recrutement est alors plus difficile, voire moins attrayant et moins avantageux pour les médecins qui voudraient travailler au CLSC de Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT que la population de la Petite-Nation est prise en otage et conséquemment l'offre des soins de santé ne cesse de diminuer au CLSC de Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT que le départ des trois (3) médecins du CLSC de Saint-André-Avellin va nécessairement impacter l'octroi du budget de la GMF accordé par le ministère de la Santé;

CONSIDÉRANT la Loi du silence, la population de la Petite-Nation n'est pas informée de la situation soit : des coupures de services et du départ des médecins;

CONSIDÉRANT que la population de la Petite-Nation a droit aux mêmes services en santé que le reste de la population du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil municipal de Saint-André-Avellin demande une rencontre avec le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé dans les plus brefs délais;

QUE le ministère de la Santé accorde aux médecins de l'urgence du CLSC le même type de rémunération que leurs collègues des urgences de Gatineau afin de faciliter le recrutement;

QUE les municipalités de la MRC de Papineau soient invitées à appuyer cette résolution;

QU'une copie de la résolution soit acheminée à notre député et ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-088

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

19. Période de questions

Début : 19 h 42

Fin : 20 h 08

20.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-04-089

Levée de la séance à 20 h 08

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Nil Béland, Maire-suppléant de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 3 avril 2023.

Nil Béland
Maire-suppléant

Anick Tourangeau
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe